

Mandement
du Cardinal
de Noailles.

L Oüis-Antoine de Noailles, par la Permission Divine, Cardinal Prêtre de la Ste. Eglise Romaine, du titre de Ste. Marie sur la Minerve, Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, Proviseur de Sorëonne, & Superieur de la Maison de Navarre. A tous les Fideles de nôtre Diocese, SALUT & Benediction.

Vous êtes instruits, mes chers Freres, de la resolution que le Roi vient de prendre de gouverner son Royaume par lui même, & que S. M. n'a pris cette importante résolution que pour faire connoître à ses peuples tout l'amour qu'Elle a pour eux, & combien Elle est sensible à leur fidelité.

Que ne pouvons-nous point augurer du Regne d'un Prince formé par des mains sages, en qui l'on a reconnu dès son enfance un naturel heureux, un esprit de douceur, de discretion, de discernement, qualitez si necessaires pour un bon Gouvernement; mais sur tout un profond respect pour les sacrez Mystres, & pour tout ce qui a raport à la Religion? Dans un âge où les Princes ne sont ordinairement occupez que de leurs plaisirs, nôtre Monarque donne la consolation à son Royaume, de nous annoncer lui-même, qu'il veut se donner tout entier au soin de son Etat, & qu'il n'a point d'autre objet dans ses travaux, qu'il n'envise point d'autre gloire, que celle d'assurer le bonheur de ses Sujets.

Que ne devons nous point esperer, lorsque nous voyons S. M. dans une si grande jeunesse, marcher déjà sur les traces de son Bisayeul, de glorieuse memoire, se proposer son exemple comme le modele qu'Elle veut imiter, établir dans ses Conseils le même ordre que cet Auguste Prince a toujours suivi, & vouloir mettre en pratique les instructions si sages,

si